

DIRECTION GENERALE
DES DOUANES

CIRCULAIRE 1660 /MPMB/DGD/DU 16 DEC 2013
(DIFFUSION GENERALE)

OBJET : Structures agréées, habilitées à exporter le café et le cacao

Réf. : Décision n° 1913/2013 portant agrément d'exportateurs de café-cacao au titre de la campagne 2013/2014

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble du service et des usagers que la liste des structures agréées, autorisées à exporter le café et le cacao, au titre de la campagne 2013-2014 est étendue à la société commerciale **T.A.F.I.** et à la société coopérative **COOPROVAYA.**

La présente circulaire est d'application immédiate et toute difficulté y afférente me sera signalée d'urgence.

P/ LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES
P.O LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

Ampliations :

- MPMB/Cab
- FEDERMAR
- FNIS-CI
- FENADIS
- FENACCI
- CGECI
- UGECI
- EMACI
- Chambre de Com. Et d'Indus
- Synd. Trans. S/C SDV-SAGA
- Synd. Trans. /Synatrans-ci
- WEBB FONTAINE
- Concorde Transit Abidjan
- Toutes Directions Douanes

